

**COMMUNE DE SAINT BONNET DE VIEILLE VIGNE**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 6 janvier 2025**

**à 19 heures 00**

Convocation le 02/01/2025

**Étaient présents** : Jacques Berland, Bied Alain, Alexandra Chabert, Emmanuel Claude, Frédéric Curt, Marc Deroo, Alain Mimeur, Adeline Porterat, Marc Taboulot ;

**Excusé** : Céline Bonnin

Madame Adeline PORTERAT est nommée secrétaire par l'assemblée.

↳ Le compte rendu de la séance du 17 décembre 2024 n'est pas approuvé. Alain Mimeur et Alain Bied demandent que leurs absences soient notées nominativement pour ne pas avoir reçu de convocation en format papier.

Le compte rendu sera étudié à nouveau au prochain conseil municipal

**Création du poste d'agent recenseur :**

Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer un emploi d'agent recenseur afin de réaliser les opérations du recensement de la population en 2025 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3 ;

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents

La création d'emploi de non titulaire en application de l'article 3 de la loi précitée, pour faire face à des besoins occasionnels ou saisonniers à raison :

- D'un emploi d'agent recenseur, non titulaire, à temps non complet, pour la période allant du 7 janvier 2025 au 25 février 2025.

**Rémunération de l'agent recenseur :**

La rémunération nette de l'agent recenseur est fixée à 550 € (à laquelle s'ajouteront les charges salariales et patronales).

La décision est prise à l'unanimité des membres présents

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2025.

Fait à Saint Bonnet de Vieille Vigne,  
Le 9 Janvier 2025

Le Maire  
Marc TABOULOT

